

Communiqué de Presse

Orléans, le 23 janvier 2020

90km/h sur certaines routes départementales de la Région Centre-Val de Loire : la grande confusion.

Dix-huit mois après l'abaissement généralisé de la vitesse à 80 km/h sur les routes départementales à double sens sans séparateur central, afin de répondre à la gronde des automobilistes et à la crise sociale des « Gilets Jaunes », le Parlement a fait voter une loi sur les mobilités permettant aux élus locaux d'assouplir cette mesure.

Une spécificité de cette loi qui va à contre-sens de la décision du Premier Ministre Edouard Philippe, qui pensait pouvoir sauver 400 vies par an en instaurant une limitation de vitesse très impopulaire là où seule la route permet de désenclaver les territoires ruraux. En effet, selon plusieurs études indépendantes, la baisse du nombre de tués imputable à cette seule mesure ne serait pas démontrée, contrairement aux annonces du Gouvernement.

Certains Départements de la Région Centre-Val de Loire veulent revenir partiellement aux 90 km/h sur 10% des routes concernées, essentiellement celles dites d'intérêt régional, mais on risque d'accentuer la confusion chez les automobilistes si cette mesure n'est pas harmonisée sur les grands itinéraires traversant plusieurs départements.

En conséquence, le groupe RN demande à la Région, d'intégrer, dans son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires précédemment voté, les nouvelles dispositions relatives au relèvement de la vitesse par les Départements sur certaines routes à caractère d'intérêt régional, de participer à leur sécurisation ainsi qu'à leur financement comme la loi NOTRe le lui permet et comme le font déjà plusieurs Régions.